



Le Pavillon Bleu est un label environnemental et touristique attribué aux communes qui font des efforts en matière de gestion environnemental sur l'ensemble de leur territoire et plus particulièrement au niveau de leurs plages.

Pour obtenir le label, les collectivités doivent répondre à un certain nombre de critères en matière d'éducation à l'environnement, de gestion de l'eau et de gestion des déchets.

En s'engageant dans la démarche Pavillon Bleu cette collectivité souhaite vous proposer un site de baignade de qualité tout en protégeant son environnement.

Qu'est-ce que le Pavillon Bleu ?

Le label Pavillon Bleu a été créé en 1985 en France et à pour objectif la reconnaissance et la valorisation de la bonne gestion environnementale des communes ayant un point de baignade. Il est également attribué aux ports de plaisance pour leur gestion respectueuse du milieu marin.

Le Pavillon Bleu est aujourd'hui un label international présent à travers le monde. Il est géré en France par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE), association loi 1901.

L'of-FEEE développe également La Clef Verte, un éco-label pour les hébergements touristiques.

Pour plus d'informations sur les pays développant le Pavillon Bleu : www.blueflag.org

Pour plus d'informations sur la Clef Verte : www.laclefverte.org

La labellisation est accordée pour 1 an.

La demande doit être renouvelée tous les ans par la commune.

Chaque site labellisé est contrôlé lors de la saison touristique pour assurer un bon respect des critères.

Si vous constatez un problème ou que vous avez une question concernant la labellisation, n'hésitez pas à contacter l'of-FEEE à pavillonbleu@f3e.org ou la coordination internationale du Pavillon Bleu info@feeinternational.org

